



**HAL**  
open science

## “ L’Union Chéron ” : le sport en uniforme (1906-1939)

Lionel Pabion

### ► To cite this version:

Lionel Pabion. “ L’Union Chéron ” : le sport en uniforme (1906-1939). STAPS : Revue internationale des sciences du sport et de l’éducation physique, 2020, 2020/1 (127), pp.29-43. 10.3917/sta.127.0029 . hal-02494103

**HAL Id: hal-02494103**

**<https://hal.science/hal-02494103>**

Submitted on 28 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « L'UNION CHÉRON » : LE SPORT EN UNIFORME (1906-1939)

[Lionel Pabion](#)

De Boeck Supérieur | « Staps »

2020/1 n° 127 | pages 29 à 43

ISSN 0247-106X

ISBN 9782807394315

DOI 10.3917/sta.127.0029

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-staps-2020-1-page-29.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# « L'Union Chéron » : le sport en uniforme (1906-1939)

## “Union Chéron”: Sport in uniform (1906–1939)

Lionel PABION

Agrégé d'histoire, ATER à l'Université Lumière Lyon 2  
Laboratoire d'études rurales (LER), 16 avenue Berthelot, 69007 Lyon  
lionelpabion@hotmail.fr

**RÉSUMÉ :** L'Union des sociétés de préparation militaire de France (USPMF) a joué un rôle important dans le domaine de l'éducation physique, en promouvant un modèle de préparation militaire intégrant largement les sports, avec un large soutien des pouvoirs publics. Complètement oubliée aujourd'hui et relativement peu étudiée dans l'historiographie, cette fédération permet pourtant d'éclairer d'un jour nouveau l'histoire des sports. Son bulletin, *Le Soldat de demain*, recoupé avec des fonds de sociétés conscriptives, permet en particulier de souligner l'importance de la préparation militaire avant 1914 et de réévaluer la persistance de ces objectifs dans l'entre-deux-guerres. L'Union garde une forte influence sur les politiques sportives jusque dans les années 1930, notamment grâce à son président Adolphe Chéron, député puis éphémère ministre, qui entretient de larges réseaux dans les milieux politiques, sportifs et militaires. L'étude des sociétés affiliées à l'USPMF souligne également l'hybridation des pratiques au sein des associations, entre sport, gymnastique et préparation militaire, et permet de reconsidérer et de nuancer ces catégories. Enfin, cette fédération a joué un rôle dans la diffusion des sports, notamment à travers différentes initiatives à destination des instituteurs, qui ont contribué à propager des formes d'éducation physique dans les campagnes.

**Mots clés :** préparation militaire, éducation physique, sport, sociétés conscriptives, militarisation

**ABSTRACT:** The Union des sociétés de preparation militaire de France (USPMF) played a very important role in the field of physical education, promoting a model of military preparation that had a heavy focus on sports, with strong support from the public authorities. Despite this federation being totally forgotten these days, and almost completely absent in historiography, studying it can provide us with new insights into the history of sports. Examining the journal *Le Soldat de demain* (The Soldier of Tomorrow) alongside the archives of military associations enables us to highlight the importance of the idea of military preparation before 1914 and to re-evaluate the constancy of this issue in the interwar years. The union continued to have an impact on sports policies up until the 1930s, in particular thanks to its leader Adolphe Chéron, who was a member of French parliament and even a minister for a few weeks. He fostered networks amongst those from sporting, military, and parliamentary backgrounds. Furthermore, studying the associations affiliated to the USPMF also shows the hybridization of practices within them—a mix of sports, gymnastics, and military exercises—and makes it possible to reconsider and redefine these categories. Lastly, the USPMF spread sports practice throughout France, especially by way of schoolteachers, who developed new forms of physical education in rural areas.

**KEYWORDS:** military preparation, physical education, sports, military associations, militarization

## 1. INTRODUCTION

En 1922, le statisticien Henri Bunle estime que les activités physiques et sportives sont pratiquées par 1,7 million de Français. Sur ce nombre, presque un sur deux fait de la gymnastique ou de la préparation militaire (800 000), tandis que les clubs cyclistes et de sports athlétiques regroupent 900 000 membres (Bunle, 1922). Si cette « double greffe gymnastique et sportive » en France a déjà été largement mise en lumière (Clastres & Dietschy, 2006), les sociétés « conscriptives » (Arnaud, 1988) restent encore largement à étudier, tout comme la principale fédération « préparatiste », l'Union des sociétés de préparation militaire de France (USPMF), qui devient dans les années 1920 l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire (USEPPSM).

En dépit de ses 400 000 membres, de ses 1 800 sociétés revendiqués en 1914 et d'une reconnaissance institutionnelle très forte, et malgré l'influence considérable de son président, Adolphe Chéron, l'USPMF, fédération hybride, n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique, trop militarisée pour être pleinement explorée par l'historiographie du sport, trop sportive pour intéresser l'historiographie militaire, et même délaissée dans les travaux faisant autorité sur le sujet (Spivak, 1983 ; Arnaud, 1987).

Ce groupement pose pourtant des questions importantes. Il relativise la distinction entre un pôle sportif, « autonome » (Defrance, 1995) et un pôle « préparatiste » utilitaire. Ce paradigme ne rend en effet pas complètement compte des pratiques réelles, aux contours beaucoup plus flous. Les sociétés purement conscriptives semblent décliner dès les années 1890, en se réorientant vers l'éducation physique. Après 1901, les associations hybrides se multiplient, mêlant des exercices corporels à d'autres formes de loisirs tels que la lecture, la musique, le théâtre ou le cinéma. Ce ne sont qu'une des déclinaisons du large mouvement

associatif qui redéfinit les rapports sociaux et les usages culturels traditionnels, en particulier dans les campagnes (Agulhon & Bodiguel, 1981).

Sans nier l'existence d'un champ spécifiquement sportif qui se « différencie » (Defrance, 1987), composé de disciplines qui sont des « visions du monde incorporées » codées par des institutions (Faure & Suaud, 2015), et dont on peut donner une définition (Guttman, 2006), il s'agit ici de décentrer le regard : « à l'unicité du concept de sport, il faut opposer la diversité et l'hétérogénéité de ses manifestations » (Arnaud, 1991). Ce « noyau dur » sportif (Caritey, 1994) peut ainsi être considéré comme un des acteurs, en interaction avec d'autres éléments, d'un champ global des loisirs corporels, d'un « système sportif » entendu au sens large (Darbon, 2011), composé des sports anglais, mais aussi des jeux, de la culture physique, de la gymnastique et des pratiques conscriptives. Ce point de vue permet d'étudier les interactions, les conflits et les hybridations entre ces différents pôles, au-delà des différences de buts, de moyens, de lieux et de compositions sociales.

Ces loisirs corporels, c'est-à-dire des pratiques volontairement prises sur le « temps pour soi » (Corbin, 2009) et faisant intervenir le mouvement du corps, sont largement pratiqués dans les associations affiliées à la fédération Chéron, sous la forme de la gymnastique, des jeux, mais aussi des « sports athlétiques », intégrés au modèle de la « leçon d'éducation physique », dans une perspective de préparation militaire et d'édification civique. Il n'est pas rare à l'inverse que les clubs sportifs adoptent eux aussi des formes de pratiques conscriptives. L'étude de l'USPMF permet ainsi de reconsidérer une chronologie sous-estimant le maintien des objectifs de préparation militaire dans l'entre-deux-guerres.

C'est ce que montrent les nombreuses sources disponibles : archives de la fédération et bulletin *Le Soldat de demain* (abrégé ici SDD, et mis à disposition par les dirigeants actuels de

*l'Union*), complétés par les bulletins des fédérations régionales et des associations locales, en plus de la presse sportive, des nombreux manuels de préparation militaire et des fonds des associations elles-mêmes, conservés dans différentes archives départementales.

Il s'agit ici de réévaluer le rôle de l'Union, fédération importante dans le champ des loisirs corporels, avant mais aussi après le premier conflit mondial. C'est un groupement qui a une influence déterminante dans la définition des politiques du sport ; fédération sportive à part entière, elle a participé à diffuser des pratiques nouvelles d'activités physiques.

## 2. L'UNION CHÉRON, FÉDÉRATION PRÉPARATISTE

### 2.1. La préparation militaire : une politique des sports ?

Depuis les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, mais surtout après les décennies 1860-1870, les États européens ont développé de larges armées de conscription, poussant la militarisation des sociétés à un niveau jusque-là inconnu. En France, le système hérité de la loi Jourdan de 1798, fondé sur le tirage au sort et le remplacement, est transformé par la loi de 1872 qui institue le service personnel obligatoire, en réaction à la défaite d'une « nation qui n'avait qu'une armée » contre la « nation armée » prussienne (Crépin, 1998). La loi de 1889, mais surtout celle de 1905, consolident cette extension du service militaire.

L'augmentation de la taille du contingent qui en découle va de pair avec une réduction de la durée du service, mesure rendue impérative par l'impossibilité de garder pendant plusieurs années des centaines de milliers de jeunes hommes sous les drapeaux. L'idée de développer l'instruction militaire en amont du passage à la caserne s'affirme, d'autant qu'elle entre en adéquation avec le projet républicain du citoyen-soldat. Cette pré-éducation est largement fondée sur des exercices physiques militarisés, selon le principe, avancé

par exemple par Pierre de Coubertin, que « le sport est un excellent agent pour le "débourage" physique qui doit précéder l'entrée dans l'armée moderne » (de Coubertin, 1902). La « préparation militaire » est ainsi inscrite dans les lois militaires de 1889 (article 85) et de 1905 (article 94), mais le texte spécial censé déterminer son cadre légal ne sera finalement jamais voté.

Cet enseignement se déroule d'abord à l'école : c'est l'épisode des bataillons scolaires, dans les années 1880-1890, qui se transforment souvent en sociétés de gymnastique. Le tir scolaire se développe également. L'arrêté du 27 juillet 1893 inscrit dans les programmes scolaires le tir à la carabine pour les élèves de plus de dix ans, principe réaffirmé par une circulaire de mars 1907 et par les programmes de 1913 (arrêté du 27 juillet 1913). L'Union des sociétés de tir de France (USTF) organise chaque année un grand concours annuel de tir entre les écoles primaires. Mais cette éducation trouve aussi sa place en dehors de l'école, dans des associations mêlant civils et militaires, d'abord centrées sur le tir et la gymnastique, puis s'ouvrant peu à peu à une éducation physique plus large, intégrant les sports.

Laissée largement à l'initiative privée, cette préparation militaire s'institutionnalise peu à peu, encadrée par les ministères de la Guerre et de l'Intérieur. L'instruction du 20 avril 1892 donne un premier statut réglementaire à ces sociétés. Un brevet militaire de gymnastique et de tir est créé dès 1900. La loi des « gymnastes caporaux » du 8 avril 1903 octroie aux détenteurs de ce brevet certains avantages, dont un avancement possible au bout de quatre mois, la possibilité de devancement d'appel (qui permet d'être disponible plus jeune sur le marché du travail), le choix de l'affectation sous conditions. L'instruction du 7 novembre 1908 définit le statut de « société agréée par le ministère de la Guerre » (SAG), qui donne droit à des subventions particulières et à des facilités, comme la délivrance de cartouches gratuites ou l'intervention de conseillers militaires, en échange

d'un certain contrôle par l'armée. Les futurs conscrits peuvent passer un « brevet d'aptitudes militaires » (BAM), dont le programme est centré sur le tir et sur l'éducation physique : mouvements de gymnastique, course de vélocité sur 60 mètres, course de résistance sur deux kilomètres, saut en longueur et en hauteur avec élan, grimper de corde, traction sur une barre fixe, en plus de deux marches de 24 kilomètres et de questions théoriques (lecture de carte, notions d'hygiène et d'éducation civique).

Naît ainsi une première politique sportive (Caritey, 2001), pensée comme un encadrement des loisirs corporels avec un objectif militaire. Henry Chéron, sous-secrétaire d'État à la guerre du gouvernement Clemenceau (1906-1909), précurseur en la matière, évoque un succès rapide : 3 500 sociétés agréées en 1909, regroupant 438 000 membres ; 830 000 membres dans 7 500 sociétés en 1912 (SDD, 8 juin 1913)<sup>1</sup>. En 1939, « l'Avant Garde » de Tantonville reçoit un des derniers agréments du gouvernement avec le numéro 17 442, ce qui montre toute l'extension, en moins de trente ans, du statut de SAG (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 4M80).

L'institutionnalisation se poursuit en effet pendant la guerre, avec une réorganisation notable (instruction provisoire du 15 février 1917) prolongée en 1921 par la création du Haut-Commissariat « pour l'éducation physique, les sports et la préparation militaire » au ministère de la Guerre, remplacé par un sous-secrétariat d'État chargé de l'éducation physique, qui se construit progressivement à partir de 1925, en gardant les mêmes attributions. La préparation militaire garde ainsi une place importante jusqu'à la fin des années 1930, et la « mise en administration chaotique » du ministère des Sports reste largement menée et influencée par des militaires

imprégnés de cette idée (Lassus, 2017). De plus, le projet d'une éducation physique massivement pratiquée à des fins hygiénistes rejoint en partie la politique de démocratisation des loisirs du Front populaire. L'instruction du 26 juillet 1938 réforme ainsi le « brevet de préparation militaire élémentaire » en y intégrant le brevet sportif populaire.

Dans ce cadre institutionnel renforcé, les sociétés conscriptives restent nombreuses dans l'entre-deux-guerres, malgré un déclin relatif par rapport à la multiplication des clubs sportifs. En 1925, 779 sociétés sportives sont déclarées au *Journal officiel*, à comparer aux 234 sociétés de préparation militaire, dont 75 sociétés de tir, 32 sociétés de gymnastique et 66 associations mêlant gymnastique, tir et préparation militaire (*L'Auto*, 5 février 1926). En 1937, il existe environ 26 000 sociétés « sportives ou d'éducation physique », dont 12 000 agréées ; 3 500 ont présenté des candidats au brevet militaire, c'est-à-dire qu'au moins 13 % des associations liées aux activités physiques et sportives s'adonnent à la préparation militaire (*Journal officiel* du 29 juillet 1937, p. 2288, et du 22 août 1937, p. 2299).

De plus, dans la pratique, les frontières entre sociétés sportives et sociétés conscriptives sont floues. Avant 1914, l'Union des sociétés de gymnastique de France (USGF) ou l'USTF diffusent des modèles d'association qui mettent en avant les notions de compétition et de performance, en organisant de grands concours annuels dotés de prix. D'un autre côté, l'Union vélocipédique de France délivre des brevets de vélocipédie militaire dès les années 1890, davantage encore après la « conversion patriotique » de ses dirigeants en 1900 (Poyer, 2000). De nombreuses associations adhérentes ouvrent une section de tir, pour attirer des adhérents, mais aussi pour obtenir le statut de SAG, financièrement intéressant. Les clubs de

1 Ce chiffre semble néanmoins exagéré et doit plutôt correspondre au nombre de sociétés créées qu'au nombre de sociétés existantes, car les sociétés agréées après-guerre portent un numéro proche de 7 000, à l'image du n° 7820 des « enfants du Rhône d'Oullins », attribué en mars 1920 (Archives départementales du Rhône, 4M547). Il n'existe pas de registre national des SAG régulièrement tenu, ce qui rend les comptes incertains, mais une estimation de 6 000 sociétés agréées fonctionnant en 1914 semble crédible.

l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA) ne se privent pas non plus de faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'agrément, à l'image du Stade Bordelais Université Club, de l'Association sportive Michelin, de l'Union sportive Tourquennoise, de l'Union sportive Boulonnaise, de l'Association sportive Biterroise, du Foot-Ball club de Lyon, du Stade Lavallois, du club athlétique de Marseille, du Sporting Club Rémois ou de l'Union sportive du Mans (Archives nationales, F/7/12811). Cette dynamique perdure également dans l'entre-deux-guerres.

## 2.2. L'USPMF, un acteur de poids

C'est dans ce cadre que se structure l'USPMF. À l'origine, il s'agit d'un regroupement de sociétés, fondées pour la plupart dans les années 1870-1880 avec un caractère militaire très marqué, composées notamment des soldats et des officiers réservistes ou territoriaux. « L'Union des sociétés d'instruction militaire de France » apparaît en 1885, et la première des fêtes annuelles au jardin des Tuileries a lieu en 1887. C'est à partir de 1906 que la fédération connaît un véritable essor en fusionnant avec « l'Association nationale », moins militarisée et davantage tournée vers l'éducation physique.

En 1914, l'Union revendique 1 885 sociétés affiliées, avec environ 400 000 membres (SDD, 14 juin 1914). Les membres sont majoritairement des « donateurs », ce qui gonfle les effectifs : l'astuce est utilisée par toutes les fédérations. Le compte des sociétés semble en revanche plus fiable, des dizaines d'associations dissoutes ayant été supprimées des registres (le numéro 2053 est le dernier attribué avant-guerre). Les progrès de l'Union sont manifestement très rapides, puisqu'elle ne comptait en 1910 que 320 sociétés et 70 000 membres, alors que chacune des trois fédérations de l'éducation physique les plus importantes, l'USFSA, l'USGF et l'USTF, recensaient déjà plus de 1 000 sociétés et 200 000 membres (Congrès international d'éducation physique, 1913). À

la veille de la guerre, l'USPMF est donc devenue l'une des fédérations qui comptent, avec un profil particulier : omnisports, éducative et centrée sur la préparation militaire, sorte de double républicain et laïque de la Fédération gymnastique et sportive de France (FGSPF).

Les résultats au BAM sont un indice de l'importance de l'Union : environ 35 000 adhérents sont brevetés entre 1908 et 1914 (SDD, juin 1914). L'Union revendique 70 % des 6 700 brevets attribués en 1911 ; en 1912, ce sont 5 400 jeunes qui sont brevetés, soit 45 % des quelque 12 000 lauréats (SDD, mai 1912), 10 000 autres en 1913 (SDD, juin 1913) et autant en 1914. En comparaison, l'USGF ne peut revendiquer au total que 22 500 brevets avant le conflit (*Le Gymnaste*, 30 mai 1914).

L'Union reste active pendant la guerre et y trouve comme une confirmation de son utilité sociale. Aussi, la victoire lui assure le prestige d'avoir contribué à forger la valeur combattante du pays : « Les préparatistes, les gymnastes, les tireurs ont la satisfaction de pouvoir penser, devant ce résultat qui renouvelle la France, que le laurier de la victoire étend son ombre glorieuse sur leurs efforts d'autrefois » (SDD, janvier 1919).

L'Union sort désorganisée du conflit, mais renforcée symboliquement et reconnue d'utilité publique dès 1922. Un état statistique précis, établi à la demande du haut-commissaire Paté, pour attribuer les subventions équitablement entre les fédérations, montre le poids concret de l'Union : 1 816 sociétés affiliées en 1923 (+6,5 % en un an), 359 652 membres honoraires et actifs (+7 %), plus de 52 000 jeunes suivant les cours de préparation militaire (+6 %), et 81 000 suivant les séances de sport (+6,5 %), le nombre de jeunes suivant les deux activités n'étant pas précisé (SDD, avril 1922 et avril 1923). Le bulletin de l'Union, le *Soldat de demain*, a été expédié à 93 000 exemplaires en 1924, soit un tirage mensuel de 7 000 numéros (SDD, janvier 1925).

Pourtant, le comité d'études de l'Union se lamente : « Depuis le début de 1923, les sociétés

d'éducation physique et de préparation militaire traversent une crise qu'il serait maladroit de méconnaître » (SDD, juillet 1924). En effet le BAM, transformé en « brevet de préparation militaire élémentaire » (BPME) par une série de textes réglementaires<sup>2</sup> à la suite de la loi militaire de 1923, ne donne plus droit qu'à des avantages aléatoires, à cause de contraintes démographiques et stratégiques qui pèsent sur les affectations : accorder de trop nombreux avantages risquerait de laisser les régiments à la frontière en sous-effectif. En 1929, le député J. Schlafer interpelle le ministre : le brevet n'apporte plus aucun avantage réel aux conscrits (*Journal officiel*, 12 décembre 1929, pp. 4287-4288). Dans le même temps, les fédérations sportives qui se structurent interdisent à leurs sociétés affiliées de participer à des compétitions extérieures. Les jeunes se dirigent alors directement vers les clubs sportifs spécialisés, qui proposent davantage de matchs et d'un niveau supérieur.

Mais l'USEPPM connaît paradoxalement un renouveau dans les années 1930, par un mouvement inverse. Dans le sillage des réformes militaires de 1927 et de 1928, l'idée de préparation militaire est remise au goût du jour et les avantages du brevet sont amplifiés<sup>3</sup>. Les débats sur l'amateurisme poussent les autorités à promouvoir un sport éducatif, à visée hygiéniste et militaire, plutôt qu'un sport spectaculaire et commercial. La vision de l'Union rejoint ainsi, en partie, les projets du Front populaire en faveur d'une éducation physique de masse. L'Union devient par exemple l'une des neuf fédérations habilitées à faire passer le brevet sportif populaire (SDD, avril 1937). Ce regain d'intérêt pour une préparation militaire renouvelée est également alimenté par le contexte international menaçant. *Le Soldat de demain* émet toutefois des réserves :

« On entend parfois des dirigeants de sociétés se plaindre du peu d'attachement des jeunes gens à ceux qui les instruisent. Les sociétés, disent-ils, sont considérées par les élèves comme des "boîtes à brevet". Le motif de leur assiduité, c'est le titre qui leur ouvre le devancement d'appel et les avantages accordés par la loi. Passé les examens, on ne les voit plus que pour retirer leur brevet. Après cela on ne les retrouve jamais. » (SDD, juin 1937)

L'USEPPM revendique ainsi 3 450 brevets pour la session 1935 et se place comme la première fédération avec près de 20 % du total (SDD, mai 1936). En 1939, 1 738 sociétés actives sont encore affiliées (SDD, août 1939), y compris de grands clubs sportifs, comme l'Olympique de Marseille, 12 brevets en 1930 (SDD, mars 1931), le Havre-Athletic-Club, dont une délégation participe à la fête des Tuileries en 1931, ou le FC Sochaux (SDD, juin et août 1931). Le FC Metz s'affilie en 1938 ; son président Raymond Herlory fait le détour par le siège de l'Union, à l'occasion de la finale de la coupe de France, assurant à Adolphe Chéron que :

« C'est une immense joie pour nous d'adhérer à l'Union que vous présidez avec tant d'autorité. Nous espérons d'ailleurs à bref délai démontrer qu'au sein d'un club de football, il est possible d'œuvrer pour l'amélioration des qualités physiques de la race, pour la propagation de l'éducation physique, en un mot pour la France. » (SDD, mai 1938)

### 3. L'UNION ET LA POLITIQUE DES LOISIRS CORPORELS

#### 3.1. Des soutiens politiques constants

L'Union est donc un acteur de poids dans le champ des loisirs corporels. À cette importance

2 Instructions ministérielles du 5 décembre 1917, du 1<sup>er</sup> juillet 1921 qui crée un certificat de préparation au service militaire (CPSM) ; instructions du 28 janvier 1922 et du 17 mai 1923 qui établissent le système définitif de la préparation militaire supérieure ; instruction du 3 août 1923 qui fixe le programme du BPME.

3 Loi du 4 janvier 1929, décret du 3 juin 1931 sur le BPESM. L'instruction du 30 mai 1932 institue un brevet d'aptitudes physiques (BAP) qui donne droit à 6 jours de permission, et un brevet de préparation élémentaire au service militaire (BPESM) qui donne droit à 8 jours. L'instruction du 26 juillet 1938 intègre au système le Brevet Sportif Populaire, que l'Union est habilitée à faire passer.

effective répond une importance symbolique. C’est d’abord le cas par un soutien politique constant des années 1900 jusqu’aux années 1930, indépendamment des fluctuations politiques. La fête des Tuileries de l’Union, composée d’un concours de gymnastique et d’athlétisme le matin et d’une grande parade en uniforme l’après-midi, est systématiquement présidée par un ministre représentant le gouvernement, accompagné par de hautes autorités militaires et par plusieurs parlementaires, lorsque ce n’est pas par le président de la République lui-même.

Si Armand Fallières se fait toujours représenter, Raymond Poincaré, retenu en 1913 par les manœuvres navales à Toulon, est présent l’année suivante (SDD, juillet 1914). En 1925, Gaston Doumergue vient en compagnie de Paul Bénazet, commissaire général à la guerre, du général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, et de Louis Antériou, ministre des Pensions (SDD, août 1925). En 1926, il assiste à la fête qui regroupe une « foule énorme » selon *Le Journal* du 5 juillet 1926, 50 000 spectateurs d’après le *Soldat de demain* d’août 1926. Il est aussi présent en 1929 et en 1930 (SDD, août 1929, mars 1931). Albert Lebrun préside la fête en 1932, 1934, 1937 et en 1938 (SDD, juillet 1932, juin 1934, juillet 1937, juillet 1938). Seules les autres fédérations « préparatistes », en particulier l’USGF et l’USTF, peuvent se targuer d’un tel soutien.

Sur le plan financier, l’USPMF jouit aussi d’une grande faveur officielle, qui se concrétise par des subsides généreux. Dès 1910, l’Union reçoit 16 000 francs de subventions du gouvernement (SDD, novembre 1913). En 1921, environ 5 millions de francs du budget de l’instruction physique au ministère de la Guerre sont consacrés aux subventions pour les fédérations. Sur cette somme, l’Union reçoit 220 000 francs, auxquels il faut rajouter 200 000 francs attribués à la construction du Stade olympique de Saint-Maur sous l’autorité de l’Union, soit presque 9 % du budget total. Par comparaison, les deux fédérations qui reçoivent le plus sont

l’USGF et l’USTF avec 240 000 francs chacune, malgré leurs effectifs beaucoup plus importants, tandis que la FFFA ne reçoit que 100 000 francs et l’UVF 90 000 francs (Bunle, 1922).

Les critiques sur cette position privilégiée ne manquent d’ailleurs pas. En 1926, *L’Auto* consacre plusieurs articles à ce que Henri Desgrange qualifie de « scandale » : les fédérations préparatistes seraient selon lui beaucoup trop subventionnées au regard de leurs effectifs réels. Sur la base de statistiques émanant de l’administration, il calcule qu’entre 1922 et 1925 la fédération présidée par Lattès (Fédération nationale des sociétés d’éducation physique et de préparation au service militaire de France et des colonies) a touché 4 200 francs par société adhérente, la fédération Trousselle (Fédération nationale des sociétés de culture physique, de tir et des sports) 2 800 francs, l’Union Chéron 2 590 francs – pour un total de 1,7 million de francs en trois ans –, loin devant les 858 francs et les 510 francs respectivement accordés en moyenne pour chaque société adhérente à l’USGF ou à l’USTF. Desgrange épargne ces « deux grandes et belles et utiles et nobles unions », et concède que l’Union Chéron a une utilité « parce que, non seulement son président est un homme actif et aimable, mais encore et surtout parce qu’il est venu de bonne volonté aux pratiques sportives dès que la loi les a inscrites dans son programme » ; en revanche, les fédérations Lattès et Trousselle, accusées de gonfler leurs maigres effectifs, sont étrillées :

« Font-elles quelque chose pour cela ? Rien ! Absolument rien, que des défilés, des ran plan plan, des cortèges et des galas au Trocadéro ou à la Sorbonne. [...] Je ne pense pas que nous vivions encore à une époque où une parenté ministérielle ou des attaches politiques suffisent à expliquer une pareille dilapidation des deniers publics ni à justifier un pareil scandale. » (*L’Auto*, 19 janvier 1926)

Pierre Marie, le chroniqueur chargé des sports au *Populaire*, s’insurge encore de ce

soutien, dix ans plus tard : « Le principal résultat, le seul des groupements de cet ordre, est de dépenser la moitié du budget de l'éducation physique, sans compter ce qui leur est attribué au titre de la préparation militaire » (*Le Populaire*, 21 janvier 1935).

Ce soutien sans faille de l'État permet à l'Union, en pleine crise financière des années 1930, de débiter des grands travaux pour reconstruire à neuf son siège social délabré, situé 23 rue de la Sourdière, dans le premier arrondissement de Paris. Le devis des travaux s'élève à près d'un million de francs, avec un plan de remboursement sur 25 ans ; il est question d'une aide possible de l'État à hauteur de 20 %. Dans son budget 1932, l'Union peut même consacrer 740 000 francs à la reconstruction de l'immeuble, avec 300 000 francs de subventions (SDD, novembre 1931). L'inauguration du siège, « brillante » selon *Le Journal* (19 février 1933), a lieu le 18 février 1933, en présence du président de la République Albert Lebrun, du secrétaire d'État de l'Éducation nationale chargé de l'éducation physique Hippolyte Ducos, et des anciens titulaires du poste, Paté, Morinaud et Tricard-Graveron (*Le Petit Journal*, 19 février 1933).

### 3.2. Adolphe Chéron, président incontournable et influent

Cette reconnaissance tient beaucoup à la personnalité d'Adolphe Chéron, président inamovible de l'Union, lobbyiste hors pair. Il a l'habileté d'entretenir des réseaux dans trois des pôles qui se disputent la maîtrise des politiques des loisirs corporels – le pôle éducatif, le pôle militaire, le pôle sportif –, ce qui le place dans une position d'interlocuteur privilégié et incontournable.

Né en 1873, dans un milieu de petits commerçants, c'est d'abord un gymnaste brillant, qui commence sa carrière en 1888, à la « Pro Patria » de Paris, à l'époque de la transition entre bataillons scolaires et sociétés de gymnastique. Il devient rapidement le moniteur de cette société. Engagé volontaire, il fait un

stage de six mois à Joinville et sort classé premier sur 178. Il dirige ensuite la société « Pro Patria », puis la « société d'éducation physique et de préparation militaire du 20<sup>e</sup> arrondissement » qu'il fonde, tout en intégrant le comité de l'Union, dont il devient vice-président en 1900. Secrétaire général fondateur de « l'Association nationale de préparation des jeunes gens au service militaire », en 1899, il devient président de la nouvelle entité, l'USPMF, en 1906 (*Annuaire du Soldat de demain*, 1923).

C'est donc un gymnaste qui a gravi les échelons des responsabilités associatives, mais qui entretient également des réseaux dans les milieux éducatifs et politiques. Il est membre de la Ligue française de l'enseignement depuis 1902, au sein notamment de la commission des œuvres militaires (Base Léonore, dossier 19800035/63/7764). Il est aussi franc-maçon, à la loge « l'enseignement mutuel » de l'Orient de Paris (Bruter & Dubois, 2002). Il est enfin membre du parti radical, et tente plusieurs fois de se faire élire député à Paris de 1904 à 1914, sans grande réussite (*Le Radical*, 8 octobre 1904 et profession de foi, archives municipales de Saint-Maur-des-Fossés). Pendant la guerre, il est d'abord affecté contre son gré à l'arrière. En 1915, après seulement quelques jours au front comme capitaine, il est grièvement blessé à Sainte-Marie-à-Py, pendant l'offensive de Champagne. Fait prisonnier, il se morfond dans les prisons allemandes pour le restant du conflit. À son retour, auréolé de ce statut d'ancien combattant décoré, il est élu député du quatrième secteur de la Seine, en 1919.

Il devient rapporteur de la commission de l'armée pour les questions d'éducation physique et de préparation militaire. Après une défaite électorale en 1924, il retrouve son siège en 1928, qu'il conserve jusqu'en 1936, alors battu par le communiste André Parsal. Député très actif à la commission de l'armée et de l'aéronautique, il est identifié comme un des spécialistes des questions d'éducation physique, au même titre que Henry Paté ou que Hippolyte Ducos. Il accède ainsi au poste ministériel de

sous-secrétaire d’État à l’Éducation nationale, chargé de l’éducation physique, dans le gouvernement Chautemps. Marcel Oger de *L’Auto* loue sa nomination en parlant de lui comme de « quelqu’un du bâtiment » (*L’Auto*, 28 novembre 1933). Mais cette forme de consécration ne dure que quelques semaines, du 26 novembre 1933 au 30 janvier 1934.

Homme politique influent à la Chambre, il est aussi un acteur incontournable en dehors de l’Assemblée, avant même d’avoir été élu. Il intègre ainsi le Conseil national des Sports, en tant que président de l’USPMF. Il multiplie les sièges dans les différentes commissions ou organes de consultation : dès 1904, il participe à la commission interministérielle, puis au comité consultatif permanent au ministère de la Guerre (décrets du 2 août 1907 et du 29 mai 1913). Il prend part aux travaux du groupe parlementaire d’éducation physique et de préparation militaire dès 1908, avec Cazalet et Mérillon (SDD, décembre 1908), avec qui il tisse des liens étroits, et devient vice-président du groupe en 1920 (SDD, janvier 1920). Il fait partie des différents comités consultatifs chargés dans les années 1920 d’étudier les questions relatives à la préparation militaire et à l’éducation physique et sportive, au ministère de l’Instruction publique, puis au ministère de la Guerre (décrets du 11 avril 1922, du 15 décembre 1923, et arrêté du 17 janvier 1925). Membre du comité consultatif de l’éducation physique à l’Instruction publique (réunion d’ouverture le 8 juillet 1930), puis au ministère de la Santé publique et de l’Éducation physique (décret du 27 février 1934), il fait aussi partie du Conseil supérieur de l’éducation physique créé le 15 octobre 1934, toujours actif sous le Front populaire, transféré ensuite en décembre 1937 au ministère de l’Éducation nationale (SDD, février 1938).

« L’Union Chéron » a donc su se rendre politiquement incontournable, malgré les variations politiques. Des délégations sont régulièrement reçues, à l’Élysée, aux ministères de l’Intérieur, de la Guerre, de

l’Instruction ou de l’Hygiène, à l’image de la réception par les ministres Dézarnaulds et Lagrange en mai 1937, ou de l’audience accordée par Jean Zay rue de Grenelle, en mai 1938 (SDD, juin 1937, mai 1938), en dépit de l’opposition de Chéron – centriste penchant à droite et exclu du parti radical en 1924 – au Front populaire. Il devient un des interlocuteurs privilégiés de tous les ministres chargés des questions d’éducation physique, et les accompagne presque toujours lors de la traditionnelle visite à Joinville (Lassus, 2017), comme s’il devenait lui-même une partie de ce rituel. Ancien élève de l’école, Chéron est aussi le député de la circonscription et la défend ardemment.

Son influence s’appuie sur ses multiples réseaux. La campagne de lobbying extrêmement efficace qu’il mène en 1926 paraît à cet égard particulièrement significative. Chéron fait avorter le transfert du budget de l’éducation physique du ministère de la Guerre à celui de l’Instruction. Son courrier de protestation, partiellement reproduit en une de *L’Auto*, est adressé au commissaire général, au sous-secrétaire d’État et au ministre de la Guerre, aux présidents des commissions des finances et aux rapporteurs des budgets des deux chambres, à Henry Paté, au général commandant le département de la Seine : selon lui, changer de ministère, « ce serait aussi appliquer comme un désaveu » aux efforts des sociétés de préparation militaire (*L’Auto*, 18 février 1926). Il envoie également un courrier au ministre de l’Instruction publique, au sous-secrétaire d’État de l’Enseignement technique, aux rapporteurs du budget de l’Instruction des deux chambres. Le journal *Sporting* parle d’« offensive de grand style » (SDD, mars 1926). Suite à cette campagne d’influence, les crédits restent à la Guerre, et des fonds supplémentaires sont votés pour l’Instruction. Une délégation de l’Union est même reçue par le ministre Édouard Herriot, en octobre 1926, pour discuter de l’arrangement (SDD, novembre 1926).

L’Union est donc un acteur incontournable de la politique des sports, notamment

par l'influence de son président, au point de donner son nom à la fédération, régulièrement désignée comme « l'Union Chéron ». Mais même si le poids politique du groupement dépasse son importance concrète, en particulier au creux des années 1920, il semble aussi intéressant de considérer l'Union comme une véritable fédération sportive, et d'examiner dans cette perspective le rôle qu'elle a pu jouer dans la diffusion des sports et dans l'évolution des pratiques de loisirs corporels.

#### 4. L'UNION, UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OUBLIÉE ?

##### 4.1. Les sports dans l'Union : méfiance dans les discours, adoption dans les pratiques

Avant la guerre, les dirigeants de l'Union entendent se distinguer des fédérations sportives. Après le conflit, un certain nombre de poncifs apparaissent : les grands matchs sont comparés aux jeux du cirque, tandis que la presse sportive moque les « préparatistes », surnommés « ran pan plan » ou « zim boum boum », en allusion aux défilés en fanfare (Henri Desgrange, *L'Auto*, 20 mai 1924). Mais dans les faits, les pratiques se rejoignent. C'est d'ailleurs ce que constate Frantz Reichel en 1927 avec un peu d'ironie et d'amertume :

« Qu'un jeune homme s'entraîne à la course à pied, à la lutte, à la boxe, au football, au rugby, à l'aviron, à la pelote basque, à l'escrime, au tennis, [...] du moment que ces exercices physiques sont placés sous le signe du "sport" ; ça n'est pas de l'éducation physique. Mais si ces mêmes exercices sont exécutés sous l'égide de groupements dits de "préparation militaire", qui, leurs méthodes ayant fait faillite, ont purement et simplement adopté les exercices et jeux sportifs des fédérations sportives, et immédiatement ces mêmes exercices deviennent de l'éducation physique. » (*Le Figaro*, 19 janvier 1927)

Tout laisse à penser que le sport est partie intégrante du quotidien des sociétés de l'Union. *Le Soldat de demain* publie des

programmes d'instruction avant 1914 qui assimilent le football à des jeux comme « l'épervier », « saute-mouton » ou « l'ours », intégrés dans la leçon d'éducation physique (SDD, novembre et décembre 1911). L'incontournable manuel Hatton décrit les « jeux de football » comme un des éléments de la gymnastique de sélection, définie par le règlement de l'armée de janvier 1910, en insistant sur les précautions nécessaires pour éviter le « surmenage » (Hatton, 1913). Dans l'entre-deux-guerres, le sport fait pleinement partie des exercices recommandés, dans le manuel de Louis Vuillemin (Vuillemin, 1932) comme dans *L'élève soldat* de 1932.

Dans le quotidien des associations, les hybridations sont courantes : à Morley, dans la Meuse, les pompiers créent une société de tir en 1907, qui intègre la préparation militaire dès 1909. En 1912, la gymnastique s'ajoute au programme, bien que la société ne soit adhérente qu'à l'USTF et à l'USPMF. En 1922, l'association reçoit deux ballons de football des services départementaux de l'éducation physique, tandis qu'une commande passée en 1935 pour « 15 culottes sport », destinées aux élèves des cours de préparation militaire, laissent deviner une pratique courante des activités physiques et sportives (Archives départementales de la Meuse, E-dépôt 269/194-206).

La porosité des catégories apparaît aussi dans les programmes des épreuves organisées par l'USEPPM, qui sont en réalité des compétitions d'athlétisme. La fête des Tuileries de 1921 se conclut par un palmarès et des récompenses : au « championnat d'athlétisme » s'ajoutent deux « championnats d'entraînement complet », qui récompensent les vainqueurs sous la forme de dotations natalistes, de 1 000 à 5 000 francs, versées à la naissance du premier enfant. Ces compétitions perdurent jusqu'en 1939. Par exemple en 1924, des prix sont attribués dans 18 départements, pour des épreuves comme le 100 mètres, le 400 mètres, le 800 mètres, le 200 mètres haies, le saut à la perche, le saut en longueur et en hauteur, avec

et sans élan, le javelot, la natation, aussi bien que le lancer de grenade ou le tir (SDD, juin 1924).

Un rapport du lieutenant-colonel Bonvalot de Joinville, président du jury du concours de 1921, remarque d'ailleurs que,

« En général, les sociétés paraissent avoir définitivement renoncé aux uniformes quasi militaires, aux galons fantaisistes, au port du fusil, aux séances de maniement d'armes et d'exercices à rangs serrés, qui figuraient jadis au premier plan de leur préoccupation pour s'orienter vers la pratique de l'éducation physique et des sports, base rationnelle de la préparation au service militaire. Ce changement très marqué dans la conception du but à atteindre, mérite d'être signalé et encouragé. » (SDD, 15 septembre 1921)

Mais dès avant 1914, l'Union a organisé des compétitions sportives au niveau départemental. Le règlement de 1908 prévoit l'attribution de prix pour des concours de cross-country, de football, de natation, de lutte de traction, de « poursuite du ballon » (SDD, juin et novembre 1908), même si la méfiance envers les dangers supposés du sport s'exprime à travers l'organisation d'une « marche régulatrice au pas cadencé avec inspirations profondes et exercices respiratoires à l'arrêt » après les épreuves « exigeant de la part des concurrents un maximum d'efforts ».

L'Union se lance dans le développement du football à l'orée des années 1910, à la suite de la fédération catholique concurrente, la FGSPF, devenue un moteur dans la promotion de ce sport (Græninger, 2004). Dès 1906, Adolphe Chéron vante les vertus du football dans un de ses ouvrages (Chéron, 1906). Pour la finale de la coupe nationale organisée par l'USPMF en 1908, « l'entraînement des deux équipes était parfait et il eût été difficile, pour un sportsman accompli, de reconnaître dans celles-ci des joueurs appartenant à des sociétés de préparation militaire » (SDD, avril 1909). La compétition s'étoffe, pour l'édition 1912 : l'école de tir et de préparation militaire de Tourcoing

s'impose en demi-finale 3-0 contre le patronage laïque d'Auxerre, avant de s'incliner en finale 4 buts à 3 contre le Sporting Club de Reims. On peut ainsi lire ce genre de parallèle, à propos de la fusion d'une société de tir et d'une Union sportive (Auneau, Eure-et-Loir) : « Pendant qu'au stand on "canardait" les cibles, sur le terrain de football, près de la gare, les joueurs de football "bombardaient" leurs "goals" à qui mieux mieux » (SDD, 15 février 1912).

Après-guerre, la dynamique semble se poursuivre. En 1921 sont prévues des coupes interdépartementales de cross-country, de gymnastique « de sélection », de tir, de natation, de football rugby et de football association (SDD, 15 septembre 1921). Le comité de la Gironde organise un « challenge Adolphe Chéron » avec neuf sociétés en lice, dont le SBUC, « les Girondins », la « vie au grand air du Médoc », qui remporte le trophée (SDD, juin 1922). Mais l'édition 1924 de la coupe de la Seine, remportée par « la Bellevilloise », est la dernière : les sociétés risquent d'être disqualifiées des compétitions de la FFFA, qui ne tolère pas « de participation à d'autres épreuves que celles qui sont organisées par elle » (SDD, janvier 1924). Cette concurrence est fatale aux coupes de football de l'Union, abandonnées dès 1926.

Le projet d'une fédération omnisports éducative à visée militaire est aussi contrarié après 1925 par la lutte contre les affiliations multiples, liée à une rationalisation de l'attribution des subventions. Le projet initial d'une entente entre l'Union et la fédération d'athlétisme est rapidement abandonné (SDD, 15 décembre 1922) et les relations se tendent jusqu'à un point critique en 1927. L'accord avec les fédérations d'athlétisme et de natation n'est entériné qu'en 1937, alors que des discussions sont en cours avec celle de basket. Les membres des fédérations respectives peuvent désormais participer aux manifestations de l'autre fédération sans autorisation particulière (SDD, juillet 1937), ce qui montre la persistance

d'hybridations entre sport et préparation militaire jusqu'à la fin des années 1930.

#### 4.2. L'Union et la diffusion des sports

Devant cette concurrence, l'Union se rabat sur les espaces sportifs laissés libres par l'absence de fédérations spécifiques et qui semblent les plus utiles pour former de bons soldats. C'est notamment le cas du « cross-country », adopté dès les années 1910, et jamais abandonné jusqu'aux années 1930 : la discipline a notamment l'avantage de demander peu d'infrastructures et de pouvoir se pratiquer avec un petit nombre de concurrents. De la même manière, l'Union tente de promouvoir le tir à la corde, considéré comme un sport à part entière. Peu coûteuse, collective, favorisant la discipline, la pratique est parée de toutes les vertus. La natation est aussi constamment mise en avant. Une coupe nationale avec une épreuve de vitesse sur 100 mètres est instituée en 1910, « sur les mêmes bases que le cross-country et le football » (SDD, juillet 1910).

L'Union se veut moderne et intègre les nouveautés. C'est le cas d'un sport comme le basket, que l'USEPPM participe à diffuser après le conflit, encore une fois à l'image de la FGSPF. L'Union promeut aussi l'éducation physique féminine – assignée à un rôle très genré de préparation à la maternité – par des liens étroits tissés avec la fédération dirigée par Alice Milliat, la FSFSF, qui est une collaboratrice régulière du *Soldat de demain* de 1920 à 1922.

La volonté d'innover de l'Union s'exprime aussi avec un « sport nouveau : le planer », comme s'enthousiasme Adolphe Chéron dans *Le Radical* du 28 août 1922. Les avions légers volent quelques secondes, lancés par une course d'élan du haut d'un terrain en pente. La formation de pilotes s'ajoute à l'entraînement physique. L'USEPPSM va ainsi créer une société, l'Alérion, et un stade aérien, inauguré à Romainville en présence du sous-secrétaire d'État de l'aéronautique, Laurent Eynac (SDD, juillet 1923), même si, globalement, la tentative tourne à l'échec.

Un dernier aspect du caractère sportif de l'Union est son activité dans la construction de stades. L'inauguration du stade modèle de Saint-Maur, bien connu des amateurs d'athlétisme (aujourd'hui stade « Adolphe Chéron »), a lieu en 1922. Il s'y trouve un ring, un espace de lancer, un stade d'athlétisme, un terrain de tennis, une piscine, un terrain de basket-ball, un stand de tir (SDD, 18 et 20 mai 1922). Grâce à une autre initiative de l'Union, le stade athlétique du Perreux-sur-Marne, avec piste, terrain de jeux, portique de gymnastique, sautoir, terrain de basket-ball, est inauguré le 28 juin 1925 (SDD, août 1925). Ces deux stades, financés en grande partie par l'Union, sont des lieux mis à disposition des sociétés affiliées mais aussi des sociétés sportives locales.

L'Union a enfin participé à diffuser des formes d'activités physiques et sportives, notamment dans les campagnes, par des actions menées en direction des instituteurs et des associations postsecondaires, en particulier avant la Grande Guerre. C'est même une dimension centrale de l'idéologie de l'Union, comme le résume Adolphe Chéron en 1910 : « La fête des Tuileries est celle de l'éducation nationale. Elle réunit pour un jour l'école, l'association postsecondaire et l'armée. Une telle réunion est nécessaire. Dans ces trois foyers se forme le jeune français » (SDD, juillet 1910).

Jusqu'en 1914, les instituteurs sont censés tous passer par Joinville lors de leur service militaire, depuis une décision de 1910 du général Brun, qui l'annonce à la fête des Tuileries : l'USPMF réclamait la mesure depuis 1905 (SDD, 1<sup>er</sup> juillet 1910). Le « concours des instituteurs » organisé par l'Union, destiné à récompenser les promoteurs de l'éducation physique et de la préparation militaire dans les communes rurales, fonctionne jusqu'en 1939 : lorsque Jean Zay reçoit une délégation le 7 décembre, il accepte d'en présider la remise des prix (SDD, janvier 1939).

Avant 1914, un « groupe des amis de la préparation militaire » offre du matériel sur « demande des instituteurs pour des œuvres

postcolaires ouvrant un cours préparatoire au brevet d’aptitude militaire » (SDD, mars 1921), ce qui contribue à équiper des petites communes en agrès de gymnastique et en matériel de sport via les très nombreuses associations de ce type : Édouard Petit, inspecteur général de l’enseignement primaire, très lié à l’Union, revendique dans les années 1910 l’existence de 2 000 sociétés scolaires ou postcolaires de tir et de préparation militaire (SDD, 1<sup>er</sup> août 1912).

Exemple typique : à Ventron, dans les Vosges, une société de tir est fondée en 1907 par l’instituteur. Le maire de la commune en devient le président. Il s’agit de proposer aux élèves et aux adultes des exercices de tir. La société adopte rapidement la gymnastique et se dote de matériel, « barres doubles, barres parallèles, barre fixe, anneaux, cordes lisses, perche, haltères », obtient l’agrément en 1909 et s’affilie en 1914 à l’USTF ainsi qu’à l’US-PMF. Dès 1923, l’association intègre une section de ski. En 1938, 52 membres sont inscrits pour le tir, 24 pour la gymnastique et 28 pour le ski. Des cours d’éducation physique et de préparation militaire sont dispensés, avec le concours de militaires, ce qui aboutit à l’obtention de 3 BPME (Archives départementales des Vosges, 258J). On voit ainsi comment la préparation militaire peut avoir joué un rôle dans la diffusion de pratiques sportives dans les campagnes françaises.

Il faut insister sur la difficile mesure de l’activité de ces groupements ruraux, très instables, et qui, malgré leur importance dans la vie sociale, ne publient pas de bulletins, n’ont droit qu’à de rares recensions dans la presse, fonctionnant même parfois sans la déclaration administrative de la loi de 1901, et ne laissent donc guère de traces. Les rares fonds, arrivés par hasard dans les archives départementales, conservent notamment les « carnets de SAG », destinés au contrôle par l’armée en transitant par les mairies, et qui donnent souvent des détails concrets, mais ne concernent pas toutes les sociétés.

Des formes de loisirs corporels se sont pourtant diffusées par ce biais, dans les « petites A » (amicales laïques) et dans les différents groupements parascolaires, avec au départ des objectifs de préparation militaire, notamment la pratique du tir avant 1914, mais aussi avec des modalités plus sportives durant l’entre-deux-guerres. En 1931, dans un village de 900 habitants comme Til-Châtel (Côte-d’Or), la société « les Myrtilles-du-Château », dont le siège est à l’école de garçons et qui possède un gymnase équipé, est dirigée par l’instituteur, secrétaire-trésorier de l’association, et propose à ses 42 membres actifs des matchs de football, des cours de préparation militaire le mardi soir, des séances de tir à la carabine et au fusil, des activités théâtrales, et participe aux concours de l’Union et de l’UFOLEP (SDD, mars 1932 et avril 1933). Le club est visiblement toujours actif aujourd’hui, sous le nom de « AS Til-Châtel », dans le domaine du football (niveau district) et de la pétanque, signe d’un enracinement dans la durée. C’est un exemple des organisations destinées à la jeunesse, aux pratiques hybrides, mêlant différentes formes de loisirs et de pratiques militarisées, qui ont contribué à diffuser, notamment dans les campagnes, le sport et la forme associative, avec le soutien de « l’Union Chéron ».

## CONCLUSION

L’Union est donc un acteur important jusque dans l’entre-deux-guerres, et constitue à bien des égards, malgré ses objectifs militaires, une fédération sportive parmi les autres. Son modèle se rapproche des autres groupes omnisports à modèle éducatif, comme la FGSPF, l’UFOLEP ou la FST, à la différence qu’elle affiche une idéologie républicaine militariste, ce qui lui donne un poids politique important dans le contexte de la troisième République.

« L’Union Chéron » constitue aussi un révélateur, qui montre la militarisation étendue

de la France du XX<sup>e</sup> siècle, jusque dans les loisirs, mais aussi un pacifisme paradoxal, en 1914 comme en 1939 (Joly, 1999), résumé par l'adage « si tu veux la paix, prépare la guerre ». Dans les milliers de pages du *Soldat de demain* d'avant 1914, il n'est jamais question de préparer la « Revanche », mais bien plutôt d'empêcher la guerre par la dissuasion, et d'être prêt à se défendre en cas d'invasion. Le discours pacifiste de la revue perdure dans l'entre-deux-guerres, en critiquant les antimilitaristes jugés utopistes, et en scrutant au contraire avec vigilance les évolutions politiques outre-Rhin.

L'Union apparaît enfin comme un moyen de comprendre les mécanismes du profond mouvement culturel et social de diffusion de pratiques récréatives nouvelles, sous la forme associative, propagées notamment par les sociétés postsecondaires, en particulier dans les campagnes. Plus largement, ces groupements nouveaux inventent des techniques modernes de contrôle de la jeunesse, dans une forme neuve de « gouvernementalité » : l'éducation physique (Foucault, 2004).

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

#### Sources manuscrites

- Archives nationales, F/7/12811, sociétés de préparation militaire, 1909-1913.
- Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 4M80, sociétés sportives et de préparation militaire de l'arrondissement de Nancy, 1876-1940.
- Archives départementales de la Meuse, E-dépôt 269, Morley, société de tir et de préparation militaire des sapeurs-pompiers, 1906-1946.
- Archives départementales du Rhône, 4M457, associations, 1908-1928.
- Archives départementales des Vosges, 258J, société mixte de tir et de gymnastique de Ventron, 1907-1946.

### Presse

- L'Auto*, 1924-1933.
- Le Figaro*, 19 janvier 1927.
- Le Gymnaste*, 30 mai 1914.
- Le Journal*, 5 juillet 1926, 19 février 1933.
- Le Petit Journal*, 19 février 1933.
- Le Radical*, 8 octobre 1904, 28 août 1922.
- Le Soldat de demain*, 1908-1939.

### Sources imprimées

- Bunle, H. (1922). L'éducation physique et les sports athlétiques en France. *Journal de la société statistique de Paris*, 63, 127-154.
- Chéron, A. (1906). *La Préparation militaire, étude suivie d'indications relatives à la constitution, à la direction et au fonctionnement des associations préparatoires*. Paris : impr. de A. Cravery.
- Coubertin, P. de (1902). La Force nationale et le Sport. *Revue des deux mondes*, 7, 916-924.
- Lieutenant-colonel Hatton. (1913). *Manuel à l'usage des sociétés de préparation militaire*. Paris : Charles-Lavauzelle.
- Vuillemin, L. (1932). *Manuel de préparation militaire élémentaire. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés : questionnaire-manuel d'éducation physique et de préparation au service militaire*. Paris : Charles-Lavauzelle.
- Congrès international d'éducation physique*. (1913) (vol. 1-4). Paris : J.-B. Baillière et fils.
- L'élève soldat*. (1932). Paris : Charles-Lavauzelle et Cie.

### Bibliographie

- Agulhon, M. & Bodiguel, M. (dir.). (1981). *Les associations au village*. Le Paradou : Actes Sud.
- Arnaud, P. (dir.) (1987). *Les athlètes de la république. Gymnastique, sport et idéologie républicaine 1870-1914*. Paris : l'Harmattan.
- Arnaud, P. (1988). La trame et la chaîne : le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890). *Sport histoire*, 1, 41-83.
- Arnaud, P. (1991). *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Caritey, B. (2001). Les sociétés agréées (1908-1940) : prémices d'une politique sportive. *Stadion*, 27, 33-42.
- Caritey, Benoît. (1994). La construction d'une géographie politique sportive. *Regards sociologiques*, 7, 81-90.

- Clastres, P. & Dietschy, P. (2006). *Sport, culture et société en France : du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*. Paris : Hachette Supérieur.
- Corbin, A. (dir.). (2009). *L'avènement des loisirs : 1850-1960*. Paris : Flammarion.
- Crépin, A. (1998). *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République : 1798-1889*. Arras : Artois Presses Université.
- Darbon, S. (2011). La diffusion des sports : confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques. *Ethnologie française*, 41, 4, 581-92.
- Defrance, J. (1987). *L'excellence corporelle : la formation des activités physiques et sportives modernes*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Defrance, J. (1995). L'autonomisation du champ sportif. 1890-1970. *Sociologie et sociétés*, 27 (1), 15-31.
- Dubois, P. & Bruter, A. (2002). *Le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire de Ferdinand Buisson : répertoire biographique des auteurs*. Paris : INRP.
- Faure, J.-M. & Suaud, C. (2015). *La raison des sports : sociologie d'une pratique singulière et universelle*. Paris : Raisons d'agir.
- Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France (1977-1978)*. Paris : Seuil.
- Groeninger, F. (2004). *Sport, religion et nation : la Fédération des patronages de France d'une guerre mondiale à l'autre*. Paris : L'Harmattan.
- Guttman, A. (2006). *Du rituel au record : la nature des sports modernes*. Paris : L'Harmattan.
- Joly, B. (1999). La France et la Revanche (1871-1914). *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 46 (2), 325-347.
- Lassus, M. (2017). *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*. Paris : Insep-éditions.
- Poyer, A. (2000). *Cyclistes en sociétés : naissance et développement du cyclisme associatif français (1867-1914)* (Thèse de doctorat). Université Lumière Lyon 2.
- Spivak, M. (1983). *Éducation physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front populaire : un aspect original de la défense nationale* (Thèse d'Etat). Université Paris I.